

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 6 janvier 2015**

L'an deux mille quinze,

Le six janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trente décembre deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11.
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13.
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16.
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17. FONTANIVE Marzéna
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : M. MASSON-BENSID Nadia, M. BELHANDA Abdeslam, DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine

Pouvoirs : M. BELHANDA Abdeslam à Mme GUERIN Denise

OBJET : CESSION DE TERRAINS à la commune de Pargny sur Saulx pour un euro symbolique

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant qu'à la suite de l'opération relative aux levées de doute organisées par les services de l'Etat :

- Monsieur et Madame BARROIS Jean-Pol cèdent à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 137 d'une superficie réelle de 2605 m²
- Madame LECOCQ Pauline cède à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 134 d'une superficie réelle de 211 m²,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les cessions susvisées, à savoir :

- Monsieur et Madame BARROIS Jean-Pol cèdent à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 137 d'une superficie réelle de 2605 m²
- Madame LECOCQ Pauline cède à la mairie pour un euro symbolique la parcelle AD 134 d'une superficie réelle de 211 m²,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN